



Termes de Référence

Mise en place d'une radio en ligne pour accroître le leadership, l'engagement et le plaidoyer des jeunes pour leur santé sexuelle et reproductive

1. Contexte et justificatifs :

Les adolescents et les jeunes sont souvent mis à l'écart dans les programmes de santé publique laissant ainsi le personnel des programmes ignorant leurs besoins et leurs vulnérabilités spécifiques. Les adolescents et les jeunes, en particulier les filles, sont vulnérables à la violence sexuelle, ce qui augmente encore les risques de grossesse non désirée, d'avortements à risque et d'IST, y compris le VIH. Les adolescents et les jeunes sont confrontés à des risques accrus pour leur santé sexuelle et reproductive et la fourniture d'informations et de services appropriés en matière de santé sexuelle et reproductive est essentielle.

Les adolescents, âgés de 10 à 19 ans, s'ennuient souvent et sont inactifs faute d'activités et d'opportunités ciblant leur tranche d'âge. Dans certains cas, ils peuvent être forcés à travailler, à assumer la responsabilité de leur famille et à assumer des responsabilités d'adultes. Les adolescents ont le droit de participer aux questions qui affectent leur vie et seront des contributeurs inestimables à la conception et à la mise en œuvre des programmes de santé qui leur sont propres.

Pour réussir à concevoir des programmes SSRs, il faut intégrer les talents, les capacités et le potentiel des adolescents afin de partager des informations sur la santé sexuelle et reproductive et de mettre en œuvre des services de santé sexuelle et reproductive adaptés aux adolescents.

C'est dans cette perspective que l'AMPF envisage de mettre en place au siège de l'association une radio en ligne. Celle-ci servira de plateforme interactive pour les jeunes et les aidera à faire entendre leur voix, dans le but de renforcer la sensibilisation, d'informer et de défendre les droits des jeunes en matière de santé sexuelle et reproductive dans un environnement où les jeunes sont plus autonomes et à même de défendre leurs droits en matière de santé sexuelle et reproductive. Cette radio en ligne servira également de support pour la production et la diffusion de programmes en ligne encourageant le dialogue et plaidant en faveur de politiques plus favorables aux jeunes.

2. Objectif général de la consultation

- Mettre en place un studio radio en ligne au siège de l'AMPF dans le but de créer un espace pour faire entendre la voix de jeunes, encourager le dialogue et plaider pour des politiques plus favorables à la jeunesse.

3. Objectifs spécifiques de la consultation

- Aménager un studio radio en ligne au siège de l'AMPF.
- Equiper un studio radio en ligne au siège de l'AMPF.
- Fournir une source d'information fiable, crédible et accessible pour les jeunes marocains en ce qui concerne la santé sexuelle et reproductive.
- Encourager le dialogue ouvert et inclusif des jeunes favorisant le dialogue ouvert et inclusif, réduisant la stigmatisation entourant ces questions.
- Donner une voix aux jeunes de s'exprimer sur les questions qui les concernent, partager leurs expériences, préoccupations et perspectives, contribuant ainsi à la promotion de leurs droits.
- Plaidoyer pour des politiques favorables à la santé sexuelle et reproductive des jeunes.

4. Méthodologie :

Les agences seront appelées à entreprendre une méthodologie assurant une approche systématique de l'aménagement et de l'équipement du studio au sein de l'association, garantissant ainsi que les besoins spécifiques de l'AMPF sont satisfaits de manière efficace.

- Analyser des ressources existantes qui pourraient être utilisées dans le projet, telles que l'espace disponible, l'équipement actuel, et le budget alloué.
- Concevoir un studio fonctionnel en tenant compte des besoins spécifiques de l'AMPF qui devrait inclure des plans de conception, des spécifications techniques et une estimation budgétaire.

5. Mission :

- Organiser des réunions avec les représentants de l'AMPF pour comprendre en détail leurs besoins et exigences.
- Effectuer une évaluation de l'espace disponible et des ressources existantes.
- Rassembler des informations pour orienter la conception et la planification du studio.
- Sélectionner des fournisseurs fiables pour l'achat d'équipement audio, vidéo, éclairage, mobilier, etc.
- Superviser la construction du studio, l'installation de l'équipement, et s'assurer du respect des spécifications
- Coordonner les tests et les essais du studio pour garantir son bon fonctionnement
- Établir un plan de maintenance préventive pour le suivi et l'entretien continu du studio.
- Répondre aux besoins et aux problèmes émergents liés à l'exploitation du studio.
- Organiser des sessions de formation pour le personnel de l'AMPF et les utilisateurs potentiels du studio.

6. Produits :

- Un studio radio en ligne est aménagé et équipé au sein du local du Bureau Central de l'AMPF et prêt pour la diffusion des émissions de promotion des DSSR au Maroc.
- Un rapport final qui documente l'ensemble du processus,

7. Durée:

- La durée de la mission est de 45 jours.

8. Profil :

- Agence spécialisée dans l'aménagement des studios
- Avoir des expériences similaires

9. La supervision

- La mise en place de la radio en ligne sera supervisée directement par le Directeur exécutif de l'AMPF.

10. Ethique de la mission :

- L'agence doit tenir compte des principes de l'éthique dans la conception et la mise en place des travaux, y compris le respect des procédures de l'AMPF.

11. Dossier de l'offre :

L'agence est tenue de présenter :

- Une offre technique comprenant les éléments suivants :
 - Un CV des concepteurs, les diplômes, les expériences et les compétences dans les domaines qui ont des références de travaux similaires.
 - Une note méthodologique qui récapitule la démarche/ approche, les outils et les tâches à entreprendre.
 - Un planning des actions avec échéancier.
- Une Offre financière.
 - Élaboration du budget détaillé qui couvre la construction et les travaux d'aménagement, l'achat d'équipements hardware et software, l'installation, et une estimation des coûts de gestion du projet.

12. Adresse de soumission:

Date limite de soumission des dossiers **est le 3 Novembre 2023 à minuit.**

Les dossiers seront adressés à l'adresse électronique : ampf@ampf.org.ma

Ou à l'adresse de l'association Marocaine de la Planification Familiale au 6, Rue Ibn Elkadi BP 1217, les orangers Rabat.

13. Modalités contractuelles :

Les agences sélectionnées feront l'objet d'un contrat direct avec l'AMPF

NB : seuls les agences retenues seront convoqués ;